

« La nouvelle saison redémarre, avec ses divers et beaux projets, ses belles résolutions et parfois la recherche de nouveaux licenciés.

Notre Comité a besoin de nouveaux licenciés qui partagent la même passion de la découverte, de l'ouverture vers les autres et tout simplement le plaisir de la randonnée.

Nous avons aussi besoin de licenciés volontaires, qui ont envie de s'investir dans les différentes commissions du Comité départemental.

Je pense que cette recherche est importante pour la bonne stabilité et la pérennité de ce Comité.

L'appel est lancé et sera renouvelé en 2017, lors de l'Assemblée Générale.

Très belle saison de rando à tous. »

Rémy Faure  
Président,



## La licence fédérale :

*La licence fédérale est conçue pour vous par ceux qui partagent la même envie de liberté et vous est conseillée par ceux qui balisent et entretiennent bénévolement vos sentiers.*

Il s'agit entre autres :

- D'une assurance adaptée et performante pour randonner dans les meilleures conditions de sécurité
- D'une assistance 24 h /24 et 7 j /7 en France comme à l'étranger
- D'un accès aux stages de formation de lecture de carte, d'orientation, d'animateurs, de baliseurs, de dirigeants associatifs
- D'un accès aux voyages de randonnée organisés par les clubs, les Comités de la Fédération ou les partenaires privilégiés
- De tarifs préférentiels :
  - au magazine Passion Rando (6 € pour 4 numéros ou 12 € pour 8 numéros)
  - sur les commandes de Topo-guides
  - sur les manifestations de randonnée pédestre
- D'avantages auprès des différents partenaires de la FFRandonnée (avantages listés en bas de page)
- De conseils personnalisés au centre d'information FFRandonnée de 10 à 18 heures du lundi au vendredi au 64, Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS ou au 01 44 89 93 93

Retrouvez tous les tarifs des licences sur le site :

<http://www.ffrandonnee.fr/>

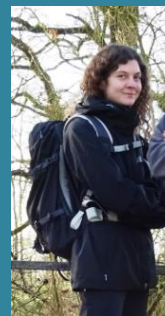
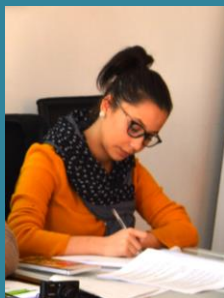
> nous rejoindre > licence > tarifs des licences



## Du nouveau dans notre équipe !

Kenza et Cécile ont rejoint pour quelques temps l'équipe de la FFRandonnée !  
L'une en emplois d'avenir, sur un poste administratif, l'autre remplaçante de Madame Lestage durant son congé maternité, sur un poste d'Agent de développement !  
Rappelons que Cécile n'est autre, que l'une des 3 jeunes volontaires en service civique que nous avons reçu dans le cadre du programme numérique !

Bienvenue à bord !



### Nouveauté 2016 : transfert aux maires de certaines déclarations de randonnées

Une ordonnance du 17/12/2015 (parue au J.O. du 18/12/2015) prévoit le transfert aux maires des déclarations de manifestations sportives non-motorisées se déroulant sur la voie publique à l'intérieur du territoire d'une seule commune. Les déclarations de randonnées pédestres, équestres ou VTT se déroulant uniquement sur votre commune ne seront plus traitées par les services préfectoraux.



### Maladie de Lyme - Le saviez-vous ?

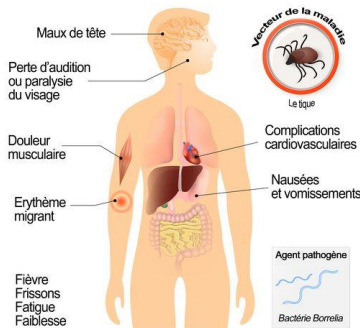
La maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre. La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats), ni d'une personne à une autre.

#### Quels sont les signes ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologique, atteinte des articulations et organes peuvent apparaître.

#### LA MALADIE DE LYME



#### Comment se protéger avant les activités de la nature ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenade à la campagne ou en forêt, dans la nature, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il faut donc porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

#### Comment se protéger en revenant d'activité dans la nature ?

Vérifier l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, le cuir chevelu, derrière les genoux et les parties génitales.

#### Comment retirer une tique ?

- Ne mettre aucun produit sur la tique et ne pas tenter de la retirer avec les ongles.
- Utiliser une fine pince ou un tire-tique puis désinfecter la peau.

